

**Bienvenue sur l'espace dédié à la présentation du dispositif ULIS
du collège Fernand Bouvier à Saint Jean de Bournay**

Égalité simple	Équité par compensation	Équité par accessibilité
		
<p>Chacun bénéficie du même support. Chacun est traité avec égalité... mais inéquité.</p>	<p>Chacun bénéficie d'un support personnalisé. Chacun est traité avec équité... mais inégalité.</p>	<p>Aucun support n'est nécessaire car la cause de l'inéquité a disparu.</p>

Le dispositif ULIS de Saint Jean de Bournay a été ouvert le 1^{er} septembre 2011.

Madame Lorin, enseignante est sur le poste depuis le 1^{er} septembre 2020.

Depuis trois ans, Mme Major, AESH-co participe à l'accompagnement pédagogique des élèves soit dans leur classe de référence, soit lors du regroupement au sein du dispositif. Elle tient un rôle essentiel dans les moments de la vie quotidienne, à la cantine par exemple.

Loi du 11 février 2005

[La loi du 11 février 2005](#) pose le principe du droit à la scolarité en milieu scolaire ordinaire pour tout enfant ou adolescent ayant un handicap.

La MDA s'appuie sur le PPS rédigé par l'équipe et par le GEVA-SCO pour se prononcer sur les choix d'orientation à opérer : c'est elle qui propose et notifie une éventuelle orientation au sein du dispositif ULIS.

L'admission est acquise pour les quatre années du collège, sauf si le projet de l'élève évolue.

L'ULIS est un dispositif qui soutient les élèves du collège en situation de handicap.

Fonctionnement pédagogique du dispositif ULIS

Un élève ayant une notification ULIS est inscrit dans une **classe de référence** correspondant approximativement à sa classe d'âge.

Le dispositif est fondé sur l'**alternance** entre des heures d'inclusion en milieu ordinaire dans sa classe de référence **et** des regroupements au sein du dispositif ULIS.

Ainsi, un élève orienté vers une ULIS suit en inclusion, dans sa classe de référence, des apprentissages adaptés à ses potentialités et ses besoins. Cela lui permet d'acquérir des compétences sociales et scolaires. Le programme de référence est celui du collège

Parallèlement, il bénéficie au sein du dispositif d'une organisation et d'enseignements adaptés à ses besoins. L'effectif limité lors des regroupements permet d'ajuster l'enseignement au plus près de chacun. L'enseignante connaît parfaitement ses élèves et peut mettre en œuvre son projet personnalisé de scolarisation.

Chaque emploi du temps est unique, il est élaboré en concertation avec l'élève et l'ensemble des partenaires, notamment les enseignants de sa classe de référence, le personnel de direction, la famille, les soignants, l'AESH-co et l'enseignante du dispositif ULIS.

Il est modifiable autant que nécessaire ; l'adaptation, la souplesse sont de mises au sein du dispositif.

Les élèves bénéficiant de l'ULIS participent aux activités, sorties, voyages organisés pour tous les élèves dans le cadre du projet d'établissement.

Une attention et un suivi personnalisés

Toutes les décisions qui relèvent du projet de l'élève sont prises en concertation avec l'ensemble des professionnels. Une ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) a lieu chaque année et peut se réunir chaque fois qu'elle est nécessaire.

Le rôle de la famille est essentiel, il est réaffirmé à chaque étape de la scolarisation de l'élève.

Les soins libéraux (orthophonie, psychomotricité...) se déroulent prioritairement en dehors du temps scolaire, dans les locaux du praticien. Seuls les prises en charge indispensables répondant aux besoins des élèves sont inscrits au PPS peuvent être effectués dans l'enceinte du collège.



Diplôme

A l'issue de la 3^e les élèves peuvent passer le CFG (Certificat de Formation Générale). Il s'agit du premier diplôme national.

Orientation

Les élèves pourront en fin de 3^e être orientés en IMPRO, sur certains CAP (avec bonification de points), en CAP alternance voire en BAC PRO.

Rencontre

Si vous souhaitez visiter, échanger, rencontrer l'enseignante, vous pouvez contacter le collège. Vos coordonnées seront transmises à Mme Lorin qui vous recontactera.

